

REPUBLIQUE FRANCAISE		
COMMUNE DE BONNE		
NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents (P)	Qui ont pris part à la Délibération
23	22	23
DATE DE LA CONVOCATION		
02/07/2026		



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-46

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le six juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Denis SERVAGE. M. Louis-Marie BONNET-EYMARD a été élu(e) secrétaire de séance.

Nom	P	A	Pouvoir à	Nom	P	A	Pouvoir à
Denis SERVAGE	X			Marie-Claire TEPPE ROGUET	X		
Rosanna DULLAART	X			Damien TRUJILLO	X		
Sébastien COLO		X	Denis SERVAGE	Yvan BALTASSAT	X		
Sandrine COTTON	X			Louis-Marie BONNET-EYMARD	X		
Denis DUNAND	X			Nathalie VERGAIN	X		
Florence RAFFAELLI	X			Pascale BOUILLLOUX-ROBERT	X		
Jean-Michel TAVERNIER	X			Pascal PINGET	X		
Elisabeth GENIN	X			Sophie CHINCHILLA	X		
Stefano MARCHITELLI	X			Rémy DERAMECOURT	X		
Françoise DENIBOIRE	X			Jean-Christophe DE CHILLAZ	X		
Sylvie CLEMENT	X			Brice BRAYET	X		
Claude BALTASSAT	X						

OBJET

Révision générale des tarifs du service enfance à partir du 01 septembre 2026

A l'occasion de la régularisation des tarifs des prestations du service enfance, il est apparu que ces derniers n'avaient fait l'objet d'aucune modification récente et, qu'en conséquence, ils ne sont plus en cohérence avec le coût du service, ni avec les grilles tarifaires de la restauration périscolaire.

Un travail a donc été mené conjointement entre les services de la collectivité et les élus, afin de proposer une réécriture complète de la grille tarifaire, cohérente avec la politique menée sur le quotient familial et ajustée pour garantir la pérennité financière de ce service non obligatoire mais indispensable.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

Tarifs de la restauration

Quotient familial	Tarif	Tarif P.A.I
0 à 500	1,00 €	0,50 €
501 à 800	3,00 €	1,00 €
801 à 1000	4,60 €	1,25 €
1001 à 1200	5,10 €	1,50 €
1201 à 1600	5,60 €	2,30 €
1601 à 2000	6,10 €	2,55 €
2001 à 2500	7,40 €	2,80 €
2501 à 3000	8,30 €	3,30 €
3001 à 4000	8,50 €	3,80 €
4001 et plus	9,00 €	4,30 €

Tarifs de l'accueil périscolaire

Quotient familial	Matin	Forfait goûter et encadrement (fin de l'école à 17h)	17h à 18h	18h à 18h30
0 à 500	1,00 €	1,00 €	1,00 €	0,50 €
501 à 800	2,20 €	2,50 €	2,20 €	1,10 €
801 à 1000	2,40 €	2,70 €	2,40 €	1,20 €
1001 à 1200	2,70 €	3,00 €	2,70 €	1,35 €
1201 à 1600	3,00 €	3,30 €	3,00 €	1,50 €
1601 à 2000	3,30 €	3,60 €	3,30 €	1,65 €
2001 à 2500	3,60 €	3,90 €	3,60 €	1,80 €
2501 à 3000	3,90 €	4,20 €	3,90 €	1,95 €
3001 à 4000	4,20 €	4,60 €	4,20 €	2,10 €
4001 et plus	4,50 €	5,00 €	4,50 €	2,25 €

Tarifs de l'accueil de loisirs : mercredi

Quotient familial	Journée	P.A.I	Demi-journée	P.A.I
0 à 500	15,00 €	13,50 €	9,40 €	8,50 €
501 à 800	19,20 €	17,30 €	12,00 €	10,80 €
801 à 1000	21,00 €	18,90 €	13,10 €	11,80 €
1001 à 1200	22,90 €	20,60 €	14,30 €	12,90 €
1201 à 1600	24,80 €	22,32 €	15,50 €	14,00 €
1601 à 2000	27,10 €	24,40 €	17,00 €	15,30 €
2001 à 2500	29,40 €	26,50 €	18,40 €	16,60 €
2501 à 3000	31,80 €	28,60 €	19,90 €	17,90 €
3001 à 4000	33,40 €	30,00 €	20,90 €	18,80 €
4001 et plus	35,00 €	31,50 €	22,00 €	19,80 €

Tarifs de l'accueil de loisirs : mercredi hors commune

Quotient familial	Journée	P.A.I	Demi-journée	P.A.I
0 à 500	18,80 €	16,90 €	11,70 €	10,50 €
501 à 800	24,00 €	21,60 €	15,00 €	13,50 €
801 à 1000	26,30 €	23,70 €	16,40 €	14,80 €
1001 à 1200	28,60 €	25,70 €	17,90 €	16,10 €
1201 à 1600	31,00 €	27,90 €	19,40 €	17,50 €
1601 à 2000	33,90 €	30,50 €	21,30 €	19,20 €
2001 à 2500	36,80 €	33,10 €	23,00 €	20,70 €
2501 à 3000	39,80 €	35,80 €	24,90 €	22,40 €
3001 à 4000	41,80 €	37,60 €	26,10 €	23,50 €
4001 et plus	43,80 €	39,40 €	27,50 €	24,80 €

Tarifs de l'accueil de loisirs : vacances

Quotient familial	Semaine	P.A.I	Journée	P.A.I	Journée hors commune	P.A.I
0 à 500	70,00 €	63,00 €	17,50 €	15,80 €	21,90 €	19,70 €
501 à 800	90,00 €	81,00 €	22,50 €	20,30 €	28,10 €	25,30 €
801 à 1000	102,50 €	92,30 €	25,60 €	23,00 €	32,00 €	28,80 €
1001 à 1200	115,00 €	103,50 €	28,80 €	25,90 €	36,00 €	32,40 €
1201 à 1600	127,50 €	114,80 €	31,90 €	28,70 €	39,90 €	35,90 €
1601 à 2000	140,40 €	126,40 €	35,10 €	31,60 €	43,90 €	39,50 €
2001 à 2500	153,30 €	138,00 €	38,30 €	34,50 €	47,90 €	43,10 €
2501 à 3000	166,30 €	149,70 €	41,60 €	37,40 €	52,00 €	46,80 €
3001 à 4000	183,10 €	164,80 €	45,80 €	41,20 €	57,30 €	51,60 €
4001 et plus	200,00 €	180,00 €	50,00 €	45,00 €	62,50 €	56,30 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
Par 22 voix pour et 1 contre (Rémy DERAMECOURT)**

- **APPROUVE** les tarifs du service à partir du 01 septembre 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
télétransmission en Sous-Préfecture le

Et publication le

AINSI FAIT ET DELIBERE

Les mêmes jours, mois et an que dessus

Le Maire,
Denis SERVAGE



Le secrétaire de séance,
Louis-Marie BONNET-EYMARD

Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de son affichage, la présente délibération peut faire l'objet :

- Soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble. Il peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ;
- Soit d'un recours gracieux exercé directement auprès de la commune. Dans ce dernier cas, l'exercice du recours gracieux auprès de la commune proroge le délai de recours devant le Tribunal administratif d'un nouveau délai de deux mois à compter de la réponse de la commune sur le recours gracieux, que cette réponse soit expresse ou implicite. L'absence de réponse au terme du délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).